



ACCORD CADRE RENASUP – 4 As

Préambule

Le Décret du 30 juin 2015 applicable au 1^{er} janvier 2017 impose aux financeurs de la formation professionnelle continue (OPCA, Pôle Emploi, Régions,...), le contrôle et la qualité des actions de la formation pour accorder des financements relatifs à la formation professionnelle continue.

RenaSup est un organisme privé à but non lucratif lié au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique. Il s'agit d'un réseau de 515 établissements de l'enseignement supérieur.

Afin de permettre aux structures adhérentes de RenaSup, en qualité de Centres de Formation Continue, de répondre à ces nouvelles obligations, 4 As et Renasup ont décidé de mettre en place un partenariat.

Quelles sont les obligations qui découlent du décret du 30 juin 2015 ?

A compter du 1^{er} janvier 2017, pour que les actions de formation d'un Organisme de Formation Professionnelle Continue puissent être financées, les Organismes de Formation ont le choix, **entre** :

- obtenir une certification qualité figurant sur la liste du CNEFOP ou Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle. (Dans ce cas, les Organismes de Formation seront réputés répondre aux obligations).
- répondre aux objectifs du décret, qui ont été déclinés en « 21 indicateurs qualité » par l'assemblée des OPCA et de présenter la réponse à ces différents OPCA en renseignant une base de données appelé DataDock. (Dans ce cas chaque OPCA pourra déterminer s'il accepte de financer les formations de l'Organisme de Formation), voir :
 - <https://www.youtube.com/watch?v=DNStJUIjIXE&feature=youtu.be>
 - <http://www.data-dock.fr/?q=node/158>

Les financeurs participant au DataDock ont décidés de mettre en place une période transitoire allant jusqu'au 30 juin 2017.

Qui est 4 As?

4 As est un cabinet de conseil, d'audit et de formation accompagnant des structures dans la mise en place de Démarches Qualité.

4 As dispose d'un département spécialisé dans l'accompagnement des Centres de Formation Professionnelle Continue à la mise en place de démarches qualité de façon pragmatique et efficace.

Article 1 : Objet

Afin de simplifier les démarches des organismes de formation professionnelle continue de son réseau, Renasup a sélectionné 2 dispositifs permettant de répondre aux nouvelles obligations :

- L'accompagnement à la Certification VeriSelect : celle-ci garantit l'obtention de la certification dans un délai court, en toute transparence et sans risque de conflit d'intérêt.
- L'accompagnement à la mise en conformité des Centres de Formation Professionnelle Continue aux exigences des 21 indicateurs qualité définis par les OPCA.

Quel que soit le référentiel et le dispositif choisi, le contenu et le processus d'accompagnement sont les mêmes. Ce sont les modalités pratiques qui changent. Ces accompagnements permettront aux adhérents de Renasup de :

- Disposer d'un kit comprenant les outils et les conseils adaptés permettant d'être conforme au référentiel choisi,
- de réduire considérablement les ressources internes à mobiliser pour atteindre l'objectif de conformité puis, par la suite, pour entretenir les outils en place.

Dispositif	Objectif	Modalités
numéro 1	Accompagnement accéléré	Il s'agit d'un dispositif individuel comportant une partie sur site et une partie à distance
numéro 2	Diminuer les coûts de l'accompagnement	Dispositif entièrement sur site comportant une partie individuelle et une partie collective à organiser par exemple au sein des structures régionales de Renasup.

Article 2 : Modalités d'accompagnement

Etape 1 : Diagnostic et plan d'actions

Le Diagnostic consiste en une rencontre **d'une journée sur site** entre le consultant 4 As et les membres de l'équipe de l'organisme de formation. Le diagnostic comprend également une analyse documentaire qui peut être conduite avant ou après la rencontre sur site.

Le Plan d'actions consiste en la formalisation par le consultant 4 As de l'ensemble des actions à conduire pour se mettre en conformité vis-à-vis du référentiel retenu (21 indicateurs qualité des OPCA ou VeriSelect). **Cette étape est réalisée hors site et elle est d'une durée totale de 0,5 jour.**



Etape 2 : Formation-action / Accompagnement personnalisé

Il s'agit à la fois de présenter les exigences du référentiel choisi et d'expliquer comment la structure adhérente de RenaSup peut se mettre en conformité face aux exigences du référentiel, ceci en proposant des outils adaptables et paramétrables, qui l'aideront à répondre de façon simple, à la fois aux exigences internes de qualité, et également aux exigences du Décret du 30 juin 2015 et du référentiel choisi.

La durée totale de cette étape est comprise entre 2 et 5 jours

Phases	Formation
Présentation des conclusions du diagnostic et du plan d'actions	Oui
Explication des caractéristiques (exigences du référentiel choisi)	Oui
Présentation de l'audit de certification (si certification VeriSelect)	Oui
Ateliers pratiques pour initier à la création de documents	Oui
Périodicité	A la carte

La durée totale de cette étape est comprise entre 2 et 5 jours

Etape 3 : Audit à blanc (OPTION proposée pour les structures choisissant la certification).

Un auditeur 4 As sera mandaté dans l'objectif de réaliser un audit préparatoire. Il consiste à mettre l'organisme de formation dans les mêmes conditions qu'un audit de certification, avec en plus, un apport pédagogique pour lui permettre de lever les écarts résiduels. Il sera ainsi possible de détecter et de réaliser les derniers ajustements nécessaires.

Cette étape est d'une durée totale de 1 jour sur site + 0,5 jours hors site pour la rédaction du rapport d'audit

Article 4 : Contractualisation entre 4 As et les adhérents de Renasup.

Chaque intervention de 4 As donnera lieu à l'élaboration par 4 As, préalablement à tout démarrage de mission, d'une proposition d'accompagnement qui devra être validée par la structure concernée.



Article 5 : Durée et coût de l'intervention

NB : Si un financeur intervient pour prendre en charge l'accompagnement d'une structure et qu'une subrogation de paiement est accordée, 4 As facturera directement le financeur, sous réserve d'avoir un accord écrit de celui-ci.

Si aucun financeur n'intervient

Missions	Nombre de jours	Coût en H.T
Accompagnement des organismes de formation		
1. Réalisation d'un diagnostic (préparation, étude documentaire et rapport)	1,5 j	Prix jour : 990 €
2. Formation au référentiel et accompagnement personnalisé(s)	2 à 5 j	
3. Audit à blanc	1,5 j	

Dans le cadre des formations collectives, les coûts de formation seront divisés par le nombre de participants.

Les prix incluent :

- ✓ les frais de mise à disposition des outils, y compris la plateforme de gestion documentaire Box 4 As pour une année à compter du démarrage du projet.
- ✓ les coûts d'ingénierie de formation et des kits outils permettant la mise en conformité au référentiel retenu, la remise des supports pédagogiques, la remise des attestations de formation.

Les prix n'incluent pas :

- les frais d'approche qui concernent le trajet pour venir sur le site (transport, hébergement, frais de bouche...). Les frais de retour au cabinet sont refacturés dans les mêmes conditions.
- Les frais de location de salle dans le cas où cela serait nécessaire pour un accompagnement collectif.

A noter : si une voiture de location est utilisée pour venir sur plusieurs sites les frais afférents sont répartis sur l'ensemble des sites concernés.

Politique transport :

Voiture de location : Niveau Catégorie B

Train : Niveau Seconde Classe

Hôtel : Type KYRIAD, CAMPANILE, IBIS

Avec cette organisation nous avons recherché à limiter les frais engendrés lors de la venue sur votre secteur.



Article 6 : Autres démarches.

4 As s'engage à répondre aux questions concernant toute autre démarche qualité et établir gratuitement une proposition tarifaire concernant toute autre demande en provenance d'un organisme de formation adhérent de Renasup.

Article 7 : Promotion du présent accord cadre

Renasup s'engage à faire la promotion du présent accord-cadre auprès de l'ensemble de ses adhérents.

Article 8 : Modalités de mise en œuvre

4 As et RenaSup s'engagent à communiquer sans délai sur toutes difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du présent accord cadre.

Fait à Paris en 2 exemplaires, le 20 janvier 2017.

Pour Renasup

Pour 4 As

Guillaume DUFOUR

Gérant